

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20250616-D2025305-DE
Reçu le 18/06/2025

délibération :
D_2025_3_5

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 16 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame MONTEGU Bénédicte, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 18

Date de convocation du : 10 Juin 2025

Présents : 16

Présents : Monsieur GOUYGOU Dominique, Monsieur MOREAU Yannick, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony, Madame DUBOIS Anne, Madame MAUREL Marion, Monsieur ARTAUD Frédéric, Monsieur MICHELET Jean-Marie, Madame TRANCHET Isabelle, Monsieur LAFENETRE Pascal, Madame GONTIER Stéphanie, Monsieur MAUVEROU Philippe, Madame CHEVALERIAS Annick, Monsieur COLLET Cédric, Madame BOINEAU Isabelle, Madame MONTEGU Bénédicte

Votants : 16

Objet : Budget Commune
Affectation du Résultat 2024 (
annule et remplace)

Absent(s) : Monsieur MORA Vincent, Madame DULAC Stéphanie

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Monsieur Cédric COLLET

Madame le Maire indique que cette délibération annule et remplace la Délibération n° 2025-2-2 en date du 7 avril 2025
Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 le 7 avril 2025 qui fait apparaître :

Reports 2023 :	
Excédent reporté de la section Investissement	242 680.91
Excédent reporté de la section Fonctionnement	554 463.18
Solde d'exécution 2024 :	
Déficit (001) de la section Investissement	- 382 141.36
Excédent (002) de la section Fonctionnement	+ 220 793.11
Reste à réaliser :	
En dépenses	0.00
En recettes	0.00
Besoin net de la section Investissement :	139 460.45

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Déficit d'Investissement cumulé reporté (D001) : 139 460.45 €

Couverture du besoin de financement (1068) : 139 460.45 €

Excédent de fonctionnement reporté (R002) : 635 795.84 €

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire,
Bénédicte MONTEGU

Emis le 16/06/2025, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 18/06/2025

